

RÈGLEMENT CRITERIUM FÉDÉRAL
Echelon RÉGIONAL

1] ORGANISATION SPORTIVE :

L'échelon régional compte 10 tableaux :

MESSIEURS

Au 1er tour :

- tableau Seniors :	joueurs de 18 ans et plus	24 joueurs	Dimanche
- tableau Juniors :	joueurs – de 18 ans	24 joueurs	Dimanche
- tableau Cadets :	joueurs – de 15 ans	24 joueurs	Samedi après-midi
- tableau Minimes :	joueurs – de 13 ans	24 joueurs	Samedi après-midi
- tableau Benjamins :	joueurs – de 11 ans	24 joueurs	Samedi après-midi

Aux 2ème, 3ème et 4ème tours : 24 à 32 joueurs.

DAMES

Au 1er tour :

- tableau Seniors :	joueuses de 18 ans et plus	16 joueuses	Dimanche
- tableau Juniors :	joueuses – de 18 ans	12 joueuses	Dimanche
- tableau Cadettes :	joueuses – de 15 ans	12 joueuses	Samedi après-midi
- tableau Minimes :	joueuses – de 13 ans	12 joueuses	Samedi après-midi
- tableau Benjamins :	joueuses – de 11 ans	12 joueuses	Samedi après-midi

Aux 2ème, 3ème et 4ème tours : 16 à 20 joueuses en DE, 12 à 16 joueuses pour les autres catégories.

2] QUALIFICATION DES JOUEURS :

2-1) 1er TOUR :

Les joueurs et joueuses de chaque catégorie sportive sont qualifiés à partir des résultats de la saison précédente par ordre de priorité de la manière suivante.

a) Catégorie Seniors :

- 1- le 1er de la catégorie Juniors du dernier tour régional de la saison précédente s'il change de catégorie d'âge et s'il n'est pas retenu en Nationale 2 Seniors.
- 2- complété par les vainqueurs du dernier tour de la saison précédente en départementale Seniors de chaque Comité.
- 3- complété par les joueurs ayant joué en Nationale 2 Seniors la saison précédente et non retenus en Nationale 2 Seniors pour le 1er tour de la saison en cours.
- 4- complété par les joueurs de la catégorie dans l'ordre décroissant du classement aux points du critérium fédéral de la saison précédente.

b) Catégorie Juniors :

- 1 – le 1er de la catégorie Cadets du dernier tour régional de la saison précédente s'il change de catégorie d'âge et s'il n'est pas retenu en Nationale 2 Juniors.
- 2- complété par les premiers de la catégorie du dernier tour de la saison précédente de chaque Comité s'ils restent dans la même catégorie d'âge.
- 3- complété par les joueurs de la catégorie non retenus en Nationale 2 Juniors dans l'ordre décroissant du classement aux points du critérium fédéral de la saison précédente.

c) Catégorie Cadets :

- 1- le 1er de la catégorie Minimes du dernier tour régional de la saison précédente s'il change de catégorie d'âge et s'il n'est pas retenu en Nationale 2 Cadets.
- 2- complété par les premiers de la catégorie du dernier tour de la saison précédente de chaque Comité s'ils restent dans la même catégorie d'âge.
- 3- complété par les joueurs de la catégorie non retenus en Nationale 2 Cadets dans l'ordre décroissant du classement aux points du critérium fédéral de la saison précédente.

d) Catégorie Minimes :

- 1- le 1er de la catégorie Benjamins du dernier tour régional de la saison précédente s'il change de catégorie d'âge et n'est pas retenu en Nationale 2 Minimes.
- 2- complété par les premiers de la catégorie du dernier tour de la saison précédente de chaque Comité s'ils restent dans la même catégorie d'âge.
- 3- complété par les joueurs de la catégorie non retenus en Nationale 2 Minimes dans l'ordre décroissant du classement aux points du critérium fédéral de la saison précédente.

c) Catégories Benjamins :

- 1- le premier de la catégorie du dernier tour de la saison précédente de chaque Comité s'il reste dans la même

catégorie d'âge.

2- complété par les joueurs non retenus en Nationale 2 Benjamins dans l'ordre décroissant du classement aux points du critérium fédéral de la saison précédente.

Pour les catégories Minimes et Benjamins les listes des qualifié(e)s seront validées après avis du Conseiller Technique Régional.

Les joueurs et joueuses non retenus au niveau régional évolueront au 1er tour au niveau départemental.

Les **joueuses** qui auraient normalement été qualifiées au niveau régional ont la possibilité de demander au moment de l'inscription à évoluer au niveau départemental.

Les départements les incorporeront selon les modalités définies par leur commission sportive.

2-2) TOURS SUIVANTS

Les tableaux sont constitués en prenant en compte les résultats du tour précédent : les descendants de N2, les joueurs montants des départements, puis les joueurs maintenus en fonction de leur classement du tour précédent, à concurrence du nombre de joueurs ou joueuses maximal prévu dans chaque tableau.

2-3) 1^{ère} PARTICIPATION OU REPRISE D'ACTIVITE :

Les joueurs qui participent pour la 1^{ère} fois ou qui reprennent après une saison d'absence, et qui s'engagent avant la date limite des inscriptions, sont incorporés, éventuellement en surnombre dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1^{er} juillet de la saison en cours suivant les dispositions ci-dessous :

- catégorie Seniors Messieurs : joueurs classés 18 et plus, s'ils ne sont pas retenus en Nationale, dans la limite de 4 joueurs.
- catégorie Seniors Dames : joueuses classées 12 et plus, si elles ne sont pas retenues en Nationale, dans la limite de 3 joueuses.
- catégorie Juniors Garçons : joueurs classés 16 et plus, s'ils ne sont pas retenus en Nationale, dans la limite de 4 joueurs.
- catégorie Juniors Filles : joueuses classées 10 et plus, si elles ne sont pas retenues en Nationale, dans la limite de 2 joueuses
- catégorie Cadets Garçons : joueurs classés 12 et plus, s'ils ne sont pas retenus en Nationale, dans la limite de 4 joueurs
- catégorie -Cadettes : joueuses classées 8 et plus, si elles ne sont pas retenues en Nationale, dans la limite de 2 joueuses
- autres catégories : non concernés

3) INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font pour l'ensemble des tours tout en permettant de s'inscrire avant les 2^{ème} et 3^{ème} tours pour les tours restant à disputer. Les joueurs qui s'engagent avant la date limite fixée pour chaque tour sont incorporés en fonction de leur dernier classement officiel selon les décisions de la commission sportive (voir paragraphe précédent). Les inscriptions sont effectuées par les clubs dans l'espace « Mon Club » sur SPID. Elles peuvent être prises en début de saison et par la suite jusqu'à 2 semaines avant chaque tour.

4) CONFIRMATION DE PARTICIPATION

La liste des joueurs qualifiés au niveau régional sera disponible sur le site de la ligue environ une semaine avant chaque tour. Chaque club devra confirmer la participation de ses joueurs pour ce tour sur le site internet du CD44 prévu à cet effet au plus tard le **mercredi** (minuit) avant la date du tour. Les repêchages seront effectués par mail ou par téléphone à partir du jeudi. **Un joueur inscrit mais n'ayant pas confirmé sa participation ne pourra jouer lors de ce tour.**

Une pénalité financière de 10 € sera demandée au club dans le cas où un joueur inscrit et ayant confirmé sa présence est absent le jour de la compétition sans excuse.

5) DEROULEMENT SPORTIF :

La participation à tous les tours du critérium fédéral n'est pas obligatoire, cependant pour éviter l'exclusion, il est impératif de se référer à l'article 8 concernant les forfaits.

Pour le premier tour, les tableaux seront constitués en tenant compte des points licence du classement officiel de la première phase.

Pour les tours suivants, les tableaux seront constitués en prenant en compte les résultats du tour précédent : les descendants de N2, puis les joueurs maintenus en fonction de leur classement du tour précédent, puis les joueurs montant des départements (d'abord les premiers dans l'ordre décroissant des points licence, puis les deuxièmes dans l'ordre décroissant des points licence).

Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, absent excusé et maintenu en surnombre, il sera placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

Pour toute la compétition les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

Pour chaque tour l'épreuve se déroule en 2 phases.

5-1) 1^{ère} PHASE : POULES :

Les joueurs sont répartis en poules en respectant le serpent avec un tirage par blocs.

5-1-1) Pour les tableaux SM, JG, CG, MG et BG :

Les 24 qualifiés sont répartis en 8 poules de 3 joueurs. Si le nombre de participants est supérieur à 24, il est constitué autant de poules de 4 joueurs que nécessaire.

5-1-2) Pour le tableau SD :

Les 16 qualifiés sont réparties en 4 poules de 4 joueuses. Si le nombre de participantes est supérieur à 16, il est constitué autant de poules de 5 joueuses que nécessaire.

5-1-3) Pour les tableaux JF, CF, MF et BF :

Les 12 qualifiés sont réparties en 4 poules de 3 joueuses. Si le nombre de participantes est supérieur à 12, il est constitué autant de poules de 4 joueuses que nécessaire.

Si le nombre de participantes est de 8 à 11, il est constitué 2 poules de 4, 5 ou 6 joueuses. S'il y a moins de 8 participantes, il est constitué une seule poule.

5-2) 2^{ème} PHASE : TABLEAU :

Tableau final avec classement intégral pour toutes les catégories.

Le Juge-Arbitre, s'il le juge nécessaire pour un horaire de fin de compétition acceptable, pourra décider de ne pas faire jouer le ou les derniers tours de bas de tableau. Dans ce cas, les joueurs seront classés ex-aequo.

5-2-1) Pour les tableaux SM, JG, CG, MG et BG :

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau de 32 joueurs KO classement intégral de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°32, les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 16 et 17 et les premiers des poules 5 à 8 par tirage au sort intégral aux numéros 8, 9, 24 et 25.
- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 4, 5, 12, 13, 20, 21, 28 et 29 dans l'autre demi tableau de leur premier respectif.
- les troisièmes aux numéros 3, 6, 11, 14, 19, 22, 27 et 30 dans le même demi-tableau que leur deuxième de poule mais dans le quart opposé.
- les quatrièmes par tirage au sort intégral aux numéros 2, 7, 10, 15, 18, 23, 26 et 31 dans le même demi-tableau que leur premier de poule respectif.

5-2-2) Pour le tableau SD :

A l'issue des poules, les joueuses sont placées dans un tableau de 16 joueurs KO classement intégral de la manière suivante :

- la première de la poule 1 en n°1, la première de la poule 2 en n°16, les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 8 et 9.
- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 4, 5, 12 et 13 dans l'autre demi tableau de leur premier respectif.
- les troisièmes aux numéros 3, 6, 11 et 14 dans le même demi tableau que leur deuxième de poule mais dans le quart opposé.
- les quatrièmes aux numéros 2, 7, 10 et 15 dans le même demi-tableau que leur premier de poule respectif.

S'il y a plus de 16 joueuses, les 5èmes de poules sont réunies dans une poule de classement pour disputer les places 17 et suivantes.

5-2-3) Pour les tableaux JF, CF, MF et BF :

A l'issue des poules, les joueuses sont placées dans un tableau de 16 joueurs KO Classement intégral de la manière suivante :

- la première de la poule 1 en n°1, la première de la poule 2 en n°16, les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 8 et 9.
- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 4, 5, 12 et 13 dans l'autre demi tableau de leur premier respectif.
- les troisièmes aux numéros 3, 6, 11 et 14 dans le même demi tableau que leur deuxième de poule mais dans le quart opposé.
- les quatrièmes aux numéros 2, 7, 10 et 15 dans le même demi-tableau que leur premier de poule respectif.

S'il y a de 8 à 11 participantes, à l'issue des poules, les joueuses sont placées dans un tableau de 12 joueuses avec 3 groupes de 4 joueuses: les joueuses classées 1ères et 2èmes des 2 poules jouent les places 1 à 4 (parties croisées 1ères-2èmes, puis finale et places 3-4), les joueuses classées 3èmes et 4èmes des 2 poules jouent les places 5 à 8. Si le nombre de joueuses est impair, les 3 dernières sont réunies dans une poule de 3 pour disputer les dernières places de la catégorie.

6] MONTEES:

6-1) A l'issue des 3 premiers tours :

A l'échelon régional, montent à l'échelon national 2 :

- Les 3 premiers joueurs des tableaux SM, JG et CG.
- Les 2 premiers ou premières des autres tableaux.

Pour les catégories Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins, les joueurs/joueuses en position de montée ont la

possibilité de rester au niveau régional, mais dans la catégorie d'âge supérieure, pour le tour suivant. Si le montant de régionale choisit de monter dans la catégorie d'âge supérieure en régionale, il ne pourra plus accéder à la nationale 2 dans la saison. S'il ne peut se maintenir dans la catégorie d'âge supérieure, il redescend dans sa catégorie d'âge.

A l'échelon départemental montent à l'échelon régional :

- les 2 premiers des départements 14-27-50-61, et les 3 premiers du département 76 en SM, JG, CG, MG et BG.
- les premières des départements en SD, JF, CF, MF et BF. Les joueuses terminant premières des départements dans les catégories JF, CF, MF et BF ont la possibilité sur demande de rester au niveau départemental, mais dans la catégorie ou la division supérieure du niveau départemental.

6-2) A l'issue du dernier tour :

A l'échelon régional

Les premiers de tableaux montent en Nationale 2 s'ils ne changent pas de catégorie la saison suivante. S'ils changent de catégorie d'âge, les 1ers des tableaux jeunes accèdent au tableau d'âge immédiatement supérieur en régional pour la saison suivante (exemple : le joueur minime 2 classé premier en minimes, joue le 1^{er} tour de la saison suivante en régionale cadets).

A l'échelon départemental

Les premiers de chaque catégorie du dernier tour départemental montent au niveau régional s'ils restent dans la même catégorie d'âge la saison suivante.

7] DESCENTES:

Descendent à l'échelon départemental :

- SM, JG, CG, MG et BG : autant de joueurs que nécessaire pour avoir 24 joueurs qualifiés au tour suivant.
- SD : autant de joueuses que nécessaire pour avoir 16 joueuses qualifiées au tour suivant.
- JF, CF, MF et BF : autant de joueuses que nécessaire pour avoir 12 joueuses qualifiées au tour suivant.

8] FORFAITS :

a) Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit en aviser le responsable de l'épreuve pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré si ce premier forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours.

b) Pour un 1er forfait excusé et justifié entrant dans la liste des absences suivantes :

- raison médicale (blessure, maladie)
- raison familiale (mariage, naissance, décès d'un proche)
- motif scolaire (voyage scolaire, classe verte, classe de neige, ...)
- Service National Universel

le joueur est maintenu en surnombre dans la division. Il devra fournir un justificatif au responsable de l'épreuve dès la connaissance de l'absence, et au plus tard 5 jours après la date du tour considéré.

Pour les autres premiers forfaits excusés (absence déclarée avant la date limite de confirmation de participation), le joueur descend d'une division. Pour un 2e forfait excusé, si le 1er forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division.

c) Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut participer au premier tour de la saison suivante que deux divisions au-dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion et évidemment au plus en dernière division départementale.

d) Tout joueur déclaré forfait non excusé et non justifié au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

9] ABANDON :

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

10] ARBITRAGE DES PARTIES :

Il n'y a pas d'arbitres officiels pour le niveau régional du Critérium Fédéral. Les joueurs sont donc amenés à arbitrer, aussi bien en poules que pour le tableau final sur désignation par le Juge-Arbitre.